

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} MARS 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 1^{er} mars à 20 h 45, le Conseil Municipal légalement convoqué conformément à l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Daniel BONTE, Maire d'Auffargis.

Etaient présents Mesdames et Messieurs : BONTE Daniel, LAMBERT Christian, VINCENT Marie, NICOLA Serge, JACQUOT Jean-Pierre, BLANC Jean-François, JACOTEZ Marie-Hélène, HAMET Pascal, HUT Laurent, SUNNASSY Parvedee, TOUTIN Frédéric, HYDRIO Vincent, EGLIZEAUD Céline, MEYNADIER Isabelle.

Étaient absents représentés :

Mme PETROGALLI Barbara ayant donné pouvoir à M. TOUTIN Frédéric

Mme ROLLAND Virginie ayant donné pouvoir à Mme VINCENT Marie

Mme KARA Christine ayant donné pouvoir à Mme Céline EGLIZEAUD

Mme DELAPLACE Stéphanie ayant donné pouvoir à M. HYDRIO Vincent

Mme DEBERDT Agnieska ayant donné pouvoir à Mme JACOTEZ Marie-Hélène

Représentant la majorité des membres en exercice

Monsieur Serge NICOLA a été désigné secrétaire de séance

Ordre du jour :

A/ APPROBATION du compte rendu du 24 Janvier 2023

B/ DELIBERATIONS

- 1) Adhésion à la charte « Ville amie des aînés »
- 2) Autorisation de demande de subvention à la région Ile-de-France et au Parc Naturel pour la biodiversité
- 3) Autorisation de demande de subvention « Fond Vert » pour l'éclairage public
- 4) Autorisation de demande de subvention à la région Ile-de-France pour l'éclairage public
- 5) Autorisation de demande de subvention DSIL pour la vidéo protection
- 6) Autorisation de demande de subvention à la région Ile-de-France pour la vidéo protection
- 7) Autorisation de demande de subvention DSIL pour le foyer rural

C/ QUESTIONS DIVERSES.

A/ APPROBATION du procès-verbal du 24 janvier 2023

Le compte-rendu rédigé pour le Conseil Municipal du 24 janvier 2023 est adopté dans son intégralité et à l'unanimité des élus présents et représentés.

B/ DELIBERATIONS

1. Adhésion à la charte « Ville amie des aînés »

Délibération n° 2023-3-1

Monsieur le Maire expose :

Face à la nécessité pour les collectivités de s'interroger sur le vieillissement de leur population, est née l'initiative mondiale des Villes Amies des Aînés, lancée en 2006 par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS). L'objectif poursuivi est d'adapter notre territoire à une population vieillissante pour permettre d'améliorer ses conditions d'épanouissement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- décide l'adhésion de la collectivité au Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés (ainsi qu'au Réseau mondial des Villes Amies des Aînés de l'OMS) ;
- désigne Mme KARA Christine pour représenter la collectivité au sein de l'association ;
- s'engage à verser annuellement la cotisation dont le montant est déterminé en fonction du nombre d'habitants, cette année, la cotisation sera de 130,00 €

2. Autorisation de demande de subvention à la région Ile-de-France et au Parc Naturel de la Haute Vallée de Chevreuse pour la biodiversité

Délibération n° 2023-3-2

Monsieur le Maire expose :

La commune souhaite aménager un espace de loisirs le long du ru des Vaux de Cernay, avec l'accompagnement technique et financier du Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse.

Vu la Charte du Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse, en particulier, l'axe 1 « Gagner la bataille de la biodiversité et des ressources naturelles dans un espace francilien » ; l'objectif stratégique n°3 : Maintenir et développer les trames écologiques et paysagères ; l'objectif opérationnel n°4 : S'engager pour des infrastructures de transport respectueuses de la biodiversité et du paysage ; l'objectif opérationnel n°5 : S'engager pour des aménagements et des constructions respectueux de la biodiversité et du paysage ; l'objectif opérationnel n°6 : Restaurer et préserver la trame verte et paysagère ; l'objectif stratégique n°8 : Préserver l'identité et la diversité des paysages en intégrant la dimension écologique ; objectif opérationnel n°21 : Protéger le patrimoine paysager et restaurer les paysages dégradés ;

Vu la note de conseil du Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse concernant l'aménagement paysager de l'espace de loisirs et de nature le long du ru des Vaux ; lieu-dit La Haie aux Marcilles.

Vu le projet de construction d'une mare (aide 6.3) dont le devis s'élève à 4027,00 €

Vu le montant des plantes et arbres (aide 2.3) et le montant de la mise en œuvre (aide 2.2) dont le devis est de 17 594,05 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Valide le projet élaboré avec le Parc naturel régional, pour un montant estimatif de 21 621,11 € ;
- S'engage à respecter la liste des espèces végétales préconisées par le PNR ;
- S'engage à ne pas introduire d'espèces animales ou végétales dans la mare à créer, ne pas y déverser directement ou à proximité de produits chimiques, d'autoriser le PNR à suivre la biodiversité qui s'y développera ;
- Autorise le Maire à :
 - Lancer la consultation des entreprises de travaux ;
 - Demander les subventions au Parc naturel régional aux taux maximums ;
 - Engager toutes démarches administratives et réglementaires utiles à la bonne conduite du projet et des travaux.

- Dit que la dépense est inscrite au budget Primitif 2023, chapitre 21.

3. Demande de subvention auprès du « Fond Vert » pour l'éclairage public

Délibération n° 2023-3-3

Monsieur le Maire rappelle le projet de rénover le parc d'éclairage public, dans le but de réduire la consommation énergétique.

Considérant le devis estimatif de la société Prunevieille définissant les besoins de la commune et estimant les travaux de rénovation du parc d'éclairage public sur la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité.

AUTORISE le Maire à déposer une demande de subvention pour la rénovation du parc d'éclairage public de la commune pour un montant estimé à 116 946,00 € HT

SOLLICITE auprès du Fond Vert, une subvention au taux maximum pour la rénovation des lanternes à travers la commune.

S'ENGAGE à :

- Remplacer l'ensemble des lanternes d'éclairage public de 140 W au mercure par des Leds de 27 W, y compris les lampes installées sur les poteaux en bois ou en béton.
- à maintenir la destination de l'équipement financé ;
- à ne pas commencer les travaux avant la notification ;
- à assurer l'entretien des équipements projetés.

DIT que la dépense est inscrite au budget Primitif 2023 et suivants de la commune, en dépenses d'investissement, chapitre 23 « immobilisations en cours ».

4. Demande de subvention auprès de la Région Ile-de-France concernant la modernisation de l'éclairage public

Délibération n° 2023-3-4

Monsieur le Maire rappelle le projet de modernisation de l'éclairage public dans le but de réduire la consommation énergétique.

Considérant le devis estimatif de la société Prunevieille définissant les besoins de la commune et estimant les travaux de modernisation de l'éclairage public sur la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

AUTORISE le Maire à déposer une demande de subvention pour la modernisation de l'éclairage public sur la commune pour un montant estimé à 116 946,00 €

SOLLICITE auprès de la Région Ile-de-France, une subvention au taux de financement maximum.

S'ENGAGE à :

- Remplacer l'ensemble des lanternes d'éclairage public de 140 W au mercure par des Leds de 27 W, y compris les lampes installées sur les poteaux en bois ou en béton.
- à maintenir la destination de l'équipement financé ;
- à ne pas commencer les travaux avant la notification ;
- à assurer l'entretien des équipements projetés.

DIT que la dépense est inscrite au budget Primitif 2023 et suivants de la commune, en dépenses d'investissement, et chapitre 23 « immobilisations en cours ».

5. Demande de subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) concernant l'extension d'un système de vidéoprotection

Délibération n° 2023-3-5

Le Conseil municipal ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Après avoir entendu l'exposé du Maire concernant la vidéo protection

Après avoir pris connaissance des conditions d'obtention de la dotation de soutien à l'investissement local – exercice 2023 ;

Considérant les analyses, les études et les préconisations de la société ECI2S (Les Molières) mandatée par la commune pour l'étude et la mise en place d'une extension au système de vidéoprotection existant.

Considérant le devis estimatif de la société ECI2S définissant les besoins de la commune et l'estimation des travaux d'achat et pose des caméras sur l'espace public, ainsi que les écrans de contrôle et le raccordement aux bâtiments de supervision.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Adopte l'avant-projet de l'extension d'un système de vidéoprotection pour un montant de 90 273,00 euros HT soit 129 306,60 euros toute taxe comprise (TTC)

DECIDE de présenter un dossier de demande de subvention dans le cadre de la programmation DSIL 2023 ;

S'engage à financer l'opération de la façon suivante :

DSIL 50%	Commune 20%
72 218,40 €	18 054,60 €

DIT que la dépense est inscrite au budget Primitif 2023, chapitre 2315.

AUTORISE le maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de l'opération ci-dessus référencée.

6. Demande de subvention auprès de la Région Ile-de-France concernant l'extension d'un système de vidéoprotection

Délibération n° 2023-3-6

Monsieur le Maire rappelle le projet de compléter l'installation du système de vidéoprotection existant afin de suivre les préconisations du diagnostic sureté de la Gendarmerie.

Considérant les analyses, les études et les préconisations de la société ECI2S (Les Molières) mandatée par la commune pour l'étude et la mise en place d'une extension au système de vidéoprotection existant.

Considérant le devis estimatif de la société ECI2S définissant les besoins de la commune en la matière et l'estimant les travaux d'achat et pose des caméras sur l'espace public, les écrans de contrôle et le raccordement aux bâtiments de supervision.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

AUTORISE le Maire à déposer une demande de subvention pour le projet d'équipement en vidéoprotection de la commune pour un montant estimé à 90 273,00 €

SOLLICITE auprès de la Région Ile-de-France, une subvention de financement maximum de 30 % pour l'acquisition du matériel, l'installation et les raccordements tels que définis par le dispositif.

S'ENGAGE à :

- à maintenir la destination de l'équipement financé ;
- à ne pas commencer les travaux avant la notification ;
- à assurer l'entretien des équipements projetés.

DIT que la dépense est inscrite au budget Primitif 2023 et suivants de la commune, en dépenses d'investissement – chapitre 2315.

7. Demande de subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) concernant le bâtiment Foyer Rural

Délibération n° 2023-3-7

Le Conseil municipal ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Après avoir entendu l'exposé du Maire concernant l'extension du foyer rural, nécessaire en rez-de-chaussée, de 80m² en façade sud, permettant une accessibilité ERP 4^{ème} catégorie, dont le montant est estimé à 437.500,00 € HT

Après avoir pris connaissance des conditions d'obtention de la dotation de soutien à l'investissement local – exercice 2023 ; au titre de l'accroissement de la population.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE de présenter un dossier de demande de subvention dans le cadre de la programmation DSIL 2023 ;

DIT que la dépense sera inscrite au budget primitif 2023, section d'investissement ; chapitre 23

AUTORISE le maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de l'opération ci-dessus référencée.

C/ QUESTIONS DIVERSES

Monsieur BONTE informe les élus que :

- L'inauguration du café est prévue le 9 septembre et à ce titre une réunion des commerces de bouche du village est organisée le 13 mars,
- le Paris-Nice 2023 passera sur la commune d'Auffargis le dimanche 5 mars 2023. Deux passages sont prévus sur la route départementale 24, puis rue Creuse pour rejoindre la route départementale 61, en direction de Saint-Benoît. Les heures sont les suivantes : 13h30 et 15h30, avec réouverture des accès entre les 2 passages,
- La notification du complément de subvention de la Région de 102.000,00 € pour les travaux de l'Arsenal est arrivée dans les services de mairie,
- La société TIER Mobility arrête son expérience de mise à disposition des trottinettes sur la commune,
- Un dossier de demande de reconnaissance de catastrophe naturelle sécheresse pour l'année 2022 a été déposé auprès des services de la Préfecture,
- Mathieu MEURGUE, directeur du centre de loisirs et coordinateur en lien avec les Micro Folies organise une conférence le 26 avril prochain à 19h30, sur le thème des impressionnistes,
- Suite à l'effondrement de la chaussée en fin d'année 2022 sur la route départementale 73 (Route des Essarts), les services du département vont procéder à des recherches de cavités. Cette intervention doit se dérouler entre le 6 et 13 mars, sur une journée ; Monsieur le maire a demandé la date précise afin d'en informer la population.

Madame VINCENT informe les élus que :

- Le stage d'anglais qui s'est déroulé la semaine du 20 février lors des vacances scolaires a rencontré un vif succès. Les CE2, étaient au nombre de 8 et les CM1/CM2 au nombre de 3. Le retour est positif et un projet est actuellement en pourparlers avec le Tennis Club d'Auffargis pour un évènement en juillet.
- Concernant l'apprentissage de l'anglais, et puisque l'Education Nationale préconise l'instruction de cette langue dès la maternelle, il est envisagé d'ouvrir les stages aux CE1,
- Une réflexion est menée pour la fête du Beaujolais 2023, puisque le Foyer Rural sera en travaux et donc inaccessible pour cet évènement.

Monsieur HAMET informe le Conseil que :

- En tant que Président du SIERC, il n'a pas eu connaissance de réclamations suite à la nouvelle facturation de la SAUR,
- Les travaux de Saint-Benoît avancent bien, le poste est raccordé et les équipements du puit et les essais seront normalement terminés en avril pour une mise en service en mai/juin de cette année,

Monsieur BLANC informe le Conseil que :

- Suite aux épreuves de l'AS TRAIL qui se tiendront le weekend du 18 mars prochain, il convient de protéger et de s'assurer qu'aucun véhicule ne stationne sur la sente le long de la route départementale 24.

Monsieur NICOLA informe le Conseil de :

- Exprime son étonnement face à l'absence d'invitation au pharmacien pour la réunion de concertation en vue de l'inauguration de la place de l'Arsenal. Monsieur BONTE explique que seuls les commerces de bouche sont conviés à cette réunion.
- Attend le retour des articles avant le 15 mars pour « Le Tambour » à paraître en mai.

Monsieur TOUTIN informe le Conseil que :

- Face à l'église, une table installée empêche de passer, Monsieur LAMBERT, explique que le passage est actuellement en travaux et qu'une fois ceux-ci terminés, l'accès sera correctement rétabli,
- Propose à Madame VINCENT d'intervenir dans les écoles pour prévenir des risques électriques.

Monsieur LAMBERT informe le Conseil que :

- Le chantier place de l'Arsenal avance bien, les cloisons sont montées et la configuration des lieux se dessine nettement,
- Les marches place de l'églises seront installées dans 3 semaines,
- Une réflexion doit être menée concernant le tableau d'informations, qui doit être installé place de l'Arsenal,
- Le problème de stationnement rencontré par le pharmacien a été résolu ce jour.

Madame SUNNASSY informe le Conseil que :

- Les habitants sont inquiets suite aux individus qui ont rodés sur la commune, Monsieur TOUTIN soumet l'idée d'une concertation avec le Parray en Yvelines et leur Police Municipale.

Madame EGLIZEAUD informe le Conseil que :

- Le camion contre les violences faites aux femmes sera présent sur Auffargis le mercredi 15 mars prochain
- La commission à l'environnement et au développement durable organise un nettoyage de printemps le 15 avril 2023.

L'ordre du jour étant épuisé,

La séance est levée à 22h30

Le Maire,

Daniel BONTE